



POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU DIALOGUE SOCIAL
DES AFFAIRES INTÉRIEURES,
DE LA COMMUNICATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé des relations avec
l'Assemblée de Polynésie française et
le Conseil économique, social et culturel
porte-parole du gouvernement*

SERVICE
DU PERSONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le chef de service

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN DE CATEGORIE B

EPREUVE TECHNIQUE

Spécialité « Technicien du patrimoine ethnologique »

Le Mardi 21 décembre 2004 de 8 h à 11 h – coefficient 4

Concours de recrutement : d'un technicien du patrimoine ethnologique de catégorie B

Epreuve écrite : vous traitez l'un des sujets, **au choix** :

○ Sujet 1 :

« Comme je le dit devant Maurice Jay : « Le Tahitien n'est pas une langue de culture ». Ce qui est une évidence. Il me répond : « Non seulement, elle n'est pas une langue de culture, mais elle empêche la culture. Une langue sert de support à la pensée, lui donne sa clarté et sa précision, etc... Or les enfants qui ne parlent que le tahitien ne possèdent qu'un moyen d'expression sans charpente, sans rigueur ; l'abstraction nécessite un certain vocabulaire. Leur pensée nuageuse est vague. Elle n'a commé véhicule que des termes flous... »

Patrick O'Reilly, Tahiti la vie de chaque jour, 1982, P.227.

- **Quelles réflexions vous inspire ce passage ? Vous voudrez bien le commenter !**

○ Sujet 2 :

Vous avez à recueillir une légende ou un récit de vie auprès de « matahiapo » (d'anciens), **quels dispositifs mettriez-vous en place pour réaliser une telle opération.**